



# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PERREUX

Séance du 21 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le 21 septembre à dix heures, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le 7 septembre deux mil vingt, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Président du Centre Communal d'Action Sociale de PERREUX ;

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Christian LAREURE, Fabienne STALARS, Christiane PARDON, Patricia PERRET, Didier DUPIN

**Absents sans pouvoirs :** Marie-Claude COTE, Lina RONDELLI, Christine RIVECCIO

**Secrétaire élu pour la durée de la séance :** Christian LAREURE

**OBJET :** 2020-007 : Décision Modificative n°1

Monsieur le Président explique que le CCAS est appelé à approuver une décision modificative (DM) pour réajuster les crédits en section de fonctionnement suite à des évolutions dans les dépenses de l'année.

	Fonctionnement	
Dépenses	Chapitre 011 compte 6232 :	- 8,00 €
	Chapitre 012 compte 6451 :	+ 8,00 €

Conformément à l'article L 1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et où cet exposé, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la décision modificative n°1.
- **De procéder** aux écritures budgétaires.

Ainsi fait et délibéré,  
Ont signé au registre tous les membres présents,  
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 23 septembre 2020

Centre Communal  
d'Action Sociale  
de Perreux

Le Président,

Jean-Yves BOIRE

## NOMBRE DE MEMBRES

MEMBRES EN EXERCICE	9
PRESENTS	6
VOTANTS	6

## DATE DE CONVOCAION

21 septembre 2020

## DATE D'AFFICHAGE

Codification : 7.1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 29/09/2020 et publication du 29/09/2020.

Le Maire,  
Jean-Yves BOIRE